



## Compte rendu de l'audioconférence DIPA 24 Novembre 2020

Une rapide audio conférence s'est tenue à la suite du boycott intersyndical du comité technique convoqué ce 24 novembre.

Nous vous adressons en pièce jointe la déclaration liminaire intersyndicale lue malgré le boycott .

**Comme vous le savez tous, l'avenir de notre administration est en péril avec le transfert annoncé des missions fiscales de la DGDDI vers la DGFIP.**

**Par solidarité avec nos collègues directement impactés, les organisations syndicales de Paris Aéroports ont décidé de boycotter le CTSD du 24 novembre pourtant convoqué à la demande conjointe de la CGT et de Solidaires sur la thématique particulière du télétravail.**

Celle-ci a toute son importance et sa place au sein de notre Direction Interrégionale. Sa mise en place fut, est et reste laborieuse... laborieuse par le manque d'ordinateurs au début du confinement, laborieuse dans la transmission des demandes et laborieuse dans la limitation du nombre de jours de télétravail demandés par les collègues. En effet, des pressions hiérarchiques se sont exercées pour que certains collègues demandent uniquement 1 jour de télétravail.

La DIPA, une Direction toujours à part, qui se situe dans le fin fond du classement en terme de nombres d'agents en télétravail, et, par contre, dans le haut du classement en ce qui concerne le nombre d'agents touchés par la Covid 19.

En témoigne, les chiffres communiqués par la sous Direction RH de la DG aux organisations syndicales le 19 novembre, vous les trouverez également en pièce jointe de ce compte rendu.

### **1 - Point sur la situation RH de la DIPA au 24/11/2020**

Sur la semaine du 19 au 25 novembre, les nouveaux cas de contamination sont en recul, « seulement » 3 nouveaux cas avérés. Malgré cela, notre Direction est toujours numéro 1 en nombre d'agents touchés par la Covid19.

### **2 - Point sur le TT**

A la date du 24 /11, un total de 218 demandes de télétravail ont été réceptionnées par la DI dont 206 acceptées et 12 en cours de validation et 0 refus.

### **3 - Questions CGT**

**GRH :**

**- Comment sont organisés les aménagements d'horaires à la DIPA pour les agents qui ne peuvent télétravailler et qui viennent en transports en commun ?**

Le DI nous répond que, comme nous sommes en PRA, il y a des bureaux à faire tourner et donc une continuité de service à avoir. Pour autant, dans les bureaux OP/CO -AG, tant que cela ne perturbe pas le service, le chef de service a la latitude nécessaire pour organiser le service au mieux et ainsi pouvoir éviter aux collègues venant en transports en commun de prendre ces derniers aux heures de pointe.

Pour la surveillance, il n'y a aucun aménagement horaire possible, rien n'est prévu par la Direction.

**- Toutes les demandes de télétravail ont-elles été traitées? Des demandes ont été transmises VH depuis le 9 novembre et sont toujours sans réponse (c'est le cas dans la division des services communs par exemple)**

Le DI indique qu'il n'y a pas de refus de demandes de télétravail, plutôt un retard dans le traitement dû à l'afflux de demandes. Concernant celles de la division des services communs, le DR Fret précise qu'elles ont été signées le 23 novembre, la notification aux agents devrait donc intervenir rapidement.

### **Surveillance :**

**- Est-il exact que des agents du bureau OP/CO aérogares ont participé à des contrôles au filtre aux arrivées du T2E? Quelle est la doctrine d'emploi pour ce type de mission?**

Le DI nous répond que les agents du bureau OP/CO aérogares doivent faire leurs heures pour ne pas être en déficit, tout en travaillant convenablement. Depuis fin septembre, des missions complémentaires ont été mises en place pour apporter aux agents de la surveillance l'expertise qu'ils n'ont pas dans certains domaines (normes techniques par exemple...).

Ces contrôles se font donc en synergie sur des vols ciblés à l'avance, les agents du bureau OP/CO aérogares ne sont pas sensés faire de contrôles seuls. En cas de soupçons de fraude commerciale, le chef d'équipe doit être contacté.

Ce dispositif s'apparente à ce qui est parfois mis en place avec les vétérinaires.

**- La garantie de rémunération est-elle prévue en surveillance pour les collègues dont le terminal est fermé et qui sont redéployés en Île de France? Des disparités apparaissent dans certaines brigades où les collègues effectuent moins de nuits ou de jours fériés du fait du redéploiement.**

Il n'y a aucune garantie de rémunération pour les agents qui restent sur Roissy... Le Directeur Interrégional l'admet bien volontiers, les collègues redéployés en province sont gagnants, il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu plus de demandes pour en profiter.

Il nous indique d'ailleurs qu'une seconde vague de redéploiement est en ce moment à l'étude à la DG.

Le redéploiement sur le fret commencera le 1er décembre, chaque brigade aura un bureau miroir afin d'éviter de compliquer les choses; les modalités de déploiement seront connues d'ici quelques jours.

A moins d'une semaine du 1<sup>er</sup> décembre, c'est le moins qu'on puisse demander...

**Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par mail :  
snad-cgt.roissy@douane.finances.gouv.fr**